



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Année 2024 Contrat produits laitiers de brebis

Page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.

Page 1/3

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- De maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- De promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le livret d'accueil de l'AMAP.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à *Bernadette Faligant, 21 Lotissement des Moulins Brain/Authion - Loire Authion*

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au-delà de laquelle il est possible de résilier le contrat.

5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation pour chaque contrat**.

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise. le pain commandé redevient de fait la propriété de la boulangère qui en disposera à sa guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet <https://www.amap-goutte-eau.fr>

*Chèques et contrat sont à remettre au tuteur sur le terrain de boules de Brain sur l'Authion ou à les envoyer par la poste ou par mail
Hervé DESGRE 17 rue du Port Martin 49800 Brain sur l'Authion Loire Authion, @mail : herve-desgre@orange.fr*

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
Année 2024 Contrat produits laitiers de brebis

Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.

Page 2/3

Il est proposé : **des yaourts nature** produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (N° de certification ECOCERT : 187102P)

Conditionnement : Contenants Bocaux en verre consignés

Prix à l'unité :

Yaourt Nature en pot de 460 gr à 5.00 €

Brebis Doux en pot de 380 gr à 4,20 €

Le Yaourt Nature est composé de lait de Brebis fermenté.

Le Brebis Doux est composé de lait emprésuré, c'est un produit ultra doux avec une consistance très léger. Il est aussi connu sous le nom de caillebotte.

Les pots vides sont rendus au producteur.

Les prix sont établis sur des cours d'approvisionnement « normaux », Pour exemple, l'énergie dont le tarif du MWh est atténué à date par le « bouclier tarifaire », On ne connaît pas les modalités qui auront lieu lorsque le bouclier tarifaire sera arrêté.

Conditions : ***L'engagement est libre de choix en quantité et en dates***

Un avenant au contrat sera peut-être possible en cours d'année en contactant le producteur **ET** le tuteur.

Les chèques (5 au maximum) correspondant aux commandes seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat (2 exemplaires du feuillet 3). Ils seront remplis à l'ordre de « BURET Yohann » le producteur, et encaissés au début de chaque mois d'avril à août.

Photos, reportages sur les brebis et leurs producteurs ici : amap.delagouttedeau.fr

*Chèques et contrat sont à remettre au tuteur sur le terrain de boules de Brain sur l'Authion ou à les envoyer par la poste ou par mail
Hervé DESGRE 17 rue du Port Martin 49800 Brain sur l'Authion Loire Authion, @mail : herve-desgre@orange.fr*



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Année 2024 Contrat produits laitiers de brebis

Distribution tous les 15 jours suivant le tableau, le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 **Page 3/3**

Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et le tuteur)

Pensez à garder une trace pour vous (dates et produits réservés)

Entre Le Producteur
Bergerie la Violaie
La Violaie
49370 Erdre en Anjou

et

le consommateur
Nom et prénom
E-Mail
Téléphone

	18/04/24	02/05/24	16/05/24	30/05/24	13/06/24	27/06/24	11/07/24	25/07/24	08/08/24	05/09/24	19/09/24	03/10/24	Total
Nombre de pots Brebis Doux 4.20													
Nombre de pots Yaourt 5.00													

Détail des chèques : , , , , . **Total commande**

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2024 »
Date et signature du consommateur :

*Chèques et contrat sont à remettre au tuteur sur le terrain de boules de Brain sur l'Authion ou à les envoyer par la poste ou par mail
Hervé DESGRE 17 rue du Port Martin 49800 Brain sur l'Authion Loire Authion, @mail : herve-desgre@orange.fr*